

## LES JEUDIS DE L'AFREF-20 novembre 2003

### Accord national interprofessionnel du 20 septembre 2003 relatif à l'accès des salariés à la formation tout au long de la vie professionnelle : préparation du cycle

#### Objectifs de la séance du 20 novembre 2003

L'Accord national interprofessionnel sur la Formation Tout au Long de la Vie (ANI) du 20 septembre 2003, signé par l'ensemble des partenaires sociaux et le projet de loi en cours d'élaboration, impacteront considérablement les politiques et les pratiques des acteurs de la formation professionnelle.

S. ARCOS-SCHMIDT, présidente de l'AFREF, rappelle que l'association a décidé de consacrer une grande partie de ses réflexions, en 2004, à la mise en œuvre de cet accord et de la loi.

L'objectif de cette première séance est donc de mettre à plat les interrogations et les axes de réflexion suscités par l'ANI pour construire le programme du cycle de séances à venir, tout au long de 2004.

M. NOEL (AFREF) rappelle que l'accord du 20 septembre 2003

- est le fruit de plus de trois années de réflexions et de négociations,
- modifie et complète les accords de 1971 et 1991.

Parallèlement à cet accord, une loi est en cours d'élaboration. Le projet de loi est passé en conseil des ministres le 19 novembre 2003 et doit faire l'objet d'un vote à l'Assemblée Nationale d'ici la fin de l'année.

Par ailleurs, comme pour la VAE l'an dernier, l'objectif du cycle de séances qui sera proposé par l'AFREF, à l'issue de celle-ci, est de:

- s'approprier les différents éléments de l'accord et des dispositifs réglementaires ;
- se donner un vocabulaire commun ;
- analyser les éléments de l'accord à travers les expériences et les pratiques des différents acteurs de la formation professionnelle (employeur, partenaires sociaux, experts et chercheurs, OPCA, administration et collectivités territoriales)

M.NOEL excuse L. DUBOIS, négociateur CFTC, pour son absence due à un accident de la route.

*Le plan de ce compte rendu des échanges qui ont eu lieu au cours de cette séance n'est pas chronologique. Il s'appuie sur la synthèse réalisée en fin de séance par J. PEVET, délégué de l'AFREF.*

### **Une ambiguïté sur les enjeux de cet accord.**

V. CAPUTO (AFPA-Paris) s'interroge sur les ambiguïtés du débat. En dehors des questions soulevées par la formation hors temps de travail, les interrogations se focalisent essentiellement sur l'idée d'un développement d'un droit individuel. Dans quelle mesure, alors, les entreprises, confrontées à l'augmentation des budgets de formation et à l'instauration du DIF, pourront-elles travailler sur l'intérêt collectif d'une formation ? Par ailleurs, de nombreux professionnels s'interrogent sur les possibilités de mener des stratégies collectives de formations à travers le DIF.

Pour P-D. POMART (Bayard Presse) il faut s'interroger sur les enjeux qui portent sur la stratégie d'entreprise. Ne va-t-on pas vers une individualisation de l'accès à la formation ? Quel est le rôle de l'entreprise, si toutefois elle tient encore une place dans les décisions de formation ?

### **Quelle approche pour l'analyse d'un tel accord : par thèmes ou par acteurs ?**

D. BEAU (CCIP-DFC) exprime sa crainte d'un cycle de séances thématiques privilégiant une approche analytique de problèmes complexes et interdépendants. C'est pourquoi, il suggère que les participants privilégient une approche qui examine les changements impulsés par l'accord du point de vue des acteurs de la formation professionnelle.

Revenant sur ces problèmes de méthodes, J. SOLOVIEF (FAF-TT) propose que l'on étudie les réponses qu'apportent l'accord aux problématiques ayant motivé la négociation, c'est-à-dire :

- les inégalités d'accès à la formation selon les branches et les secteurs d'activités, la taille des entreprises, le profil et l'âge des salariés, le bagage de formation initiale ;
- l'accroissement des écarts entre les motivations de départs en formation (exemple de la formation sanction pour l'intérim des opérateurs de production) ;
- la complexité et l'absence de lisibilité des dispositifs de formations et de leurs financements ;
- le salarié, sujet de la formation mais rarement acteur ;

Enfin, il rappelle que bien que l'accord pointe les méfaits de la flexibilité dans l'accès à la formation, la principale mesure qu'est le DIF ne s'applique qu'aux salariés en contrat à durée indéterminée.

C. DUSSABLE (TDF), quant à lui, propose d'aborder le problème en faisant une analyse rétrospective des rôles des différents acteurs de la formation professionnelle.

### **Les interrogations sur les positions des entreprises qui ont déjà signé des accords .**

M-F CARLES rappelle que la Banque de France a déjà, il y a quelques années, signé un accord intégrant un concept identique à celui du DIF. L'accord du 20 septembre 2003 est l'occasion de réouvrir les négociations en matière de formation professionnelle. Néanmoins, ce nouvel accord et les dispositifs législatifs qui en découleront ne risquent-ils pas de pénaliser les employeurs ayant déjà mis en place des politiques de formation innovantes ?

### **Les impacts du Droit Individuel à la Formation (DIF).**

De nombreuses interrogations émanent du débat entre les participants, notamment celles de l'articulation entre le droit individuel et le rôle de l'entreprise, le financement par les entreprises ou des OPCA et enfin, l'articulation entre le Congé Individuel de Formation (CIF) et le DIF.

M. GENSOLLEN (EDF-GDF) et P.-D. POMMART (Bayard Presse), en particulier, expriment leurs préoccupations face à la contradiction suivante :

- envisagé globalement, le DIF (20 heures par an pour chaque salarié en CDI à temps plein) représente plus de la moitié du financement du plan de formation à EDF et quasiment la totalité du budget consacré à la formation chez Bayard.
- envisagé individuellement, les 20 heures de formations annuelles du DIF ouvrent peu de possibilité de formation au salarié.

Le plan de formation distinguera les actions relevant de « l'adaptation au poste », de celles relevant de « l'évolution de l'emploi » et du « développement des compétences ».

Comment articuler le DIF avec ces trois types d'actions ? Quelles catégories d'actions de formation peuvent rentrer dans le cadre du DIF ?

### **Impacts sur la gestion des Ressources Humaines.**

Les actions conduites dans le cadre du plan de formation dans le but de développer les compétences doivent donner lieu à une reconnaissance par l'entreprise. Pour F.LAFFOND (Crédit Mutuel) le problème que soulève la reconnaissance des formations menées va avoir un impact certain sur la GRH de l'entreprise, notamment sur l'importance que prend l'entretien professionnel formalisant l'accord de formation entre le salarié et l'employeur

### **Périodes de professionnalisation.**

Le problème de la " période de professionnalisation " évoqué dans l'accord ne semble pas très explicite pour J. SOLOVIEFF (FAF-TT). Il faudrait s'interroger sur le lien existant entre les branches et les OPCA. N'est-ce pas lié aussi à la mise en place des observatoires des métiers ?

### **Le rôle des organismes de formation .**

D REYMOND (CESI-IDF) pense que l'accord prévoit la disparition des organismes de formation dans les négociations.

C DEBON (CNAM) se demande dans quelle mesure la loi permettra aux salariés d'accéder à des formations qualifiantes. Elle remarque la tendance privilégiant les formations de courtes durées et souligne la nécessité de l'adaptation des offres de formations qualifiantes aux demandes des entreprises et des salariés.

Pour D.VATANT (HABITAT FORMATION), il y aura une modification des acteurs du marché des contrats de professionnalisations. Les entreprises de formation adapteront leurs offres non plus à la demande des employeurs, mais à la demande des salariés

### **Rôle branches/ régions.**

L'ensemble des participants reconnaît les potentialités ouvertes par l'accord et surtout l'importance des négociations de branche dans l'application de l'accord, plus particulièrement sur les thèmes suivants :

- DIF ;
- financement des OPCA ;
- contrats et périodes de professionnalisation ;
- passeport de formation ;
- observatoire des métiers et des qualifications ;

Toutefois, pour D.REYMOND, il n'apparaît pas clairement dans l'accord l'articulation entre les politiques de branches, qui semblent renforcées, et les politiques régionales.

## | En conclusion de la discussion : ébauche de programme

B.PASQUIER, délégué AFREF, propose alors plusieurs thèmes de travail qui pourraient être objets de débat lors des jeudis de l'AFREF.

Ces débats seraient préparés par des groupes de travail auxquels les participants peuvent s'inscrire dès maintenant.

*NB : Les noms qui apparaissent pour chaque thème proposés, correspondent aux personnes qui se sont portés volontaires au cours de la séance pour participer à ces groupes.*

***Il est toujours possible de s'inscrire à ceux-ci en contactant le secrétariat de l'AFREF.***

- ⇒ 1ère séance : Les enjeux de l'accord en présence des représentants de la négociation et avec la participation de M. LICHTENBERGER.  
*Groupe de travail : J.SOLOVIEFF.*
  
- ⇒ 2nde séance : Pratique de l'accord et de la loi dans les entreprises: mise en œuvre et éclairage des nouveaux textes.  
*Groupe de travail : P-D.POMMARD, D.BEAU, F.LAFFOND.*
  
- ⇒ 3ème séance : La pratique de l'accord par les entreprises: l'impact sur les ressources humaines et la gestion des compétences .
  
- ⇒ 4ème séance : Les parcours de formation du salarié dans les grandes et petites entreprises.  
*Groupe de travail : C.DUSSABLE.*
  
- ⇒ 5ème séance : L'insertion des jeunes et la formation (contrat de professionnalisation et apprentissage).  
*Groupe de travail : J.SOLOVIEFF, D.VATANT, D.REYMOND, I.WELCOMME.*
  
- 6ème séance : Les Branches, les OPCA et les régions.  
*Groupe de travail : D.VATANT, J.SOLOVIEFF.*
  
- ⇒ 7<sup>ème</sup> séance : L'adaptation de l' offre de formation au nouvel environnement juridique, institutionnel et financier  
*Groupe de travail : D.REYMOND, V.CAPUTO, C.DEBON.*
  
- ⇒ 8<sup>ème</sup> séance : Séminaire de conclusion sur le nouveau paysage de la formation et de la GRH.

*Remarque : ce programme est donné à titre indicatif. L'AFREF se réserve le droit de modifier le déroulement des séances en fonction de l'évolution du débat parlementaire et de la mise en place de la loi.*

## BIBLIOGRAPHIE

### *Rapports :*

« L'emploi, l'emploi, l'emploi - Créer plus d'emploi en Europe »  
Rapport de la Task-force pour l'emploi présidée par M. Wim Kok, Novembre 2003

« Réaliser un espace européen de l'éducation et de la formation tout au long de la vie »  
Commission des communautés européennes, Bruxelles, le 21 novembre 2001

### *Revues spécialisées :*

Entreprise et carrières, cahier spécial « Formation continue, la réforme enfin engagée » supplément du n°685 du 30-09 au 06-10-2003.

### *Sites Internet :*

- <http://www.formation-info.org> contenant revues de presse, brèves nationales et documents relatifs à la réforme de la formation professionnelle.
- <http://www.opcareg-bn.com> document de comparaison entre la législation actuelle et les dispositions du nouvel accord, en articulant le rôle et la place des OPCA.
- [http://www.tns-sofres.com/etudes/pol/060303\\_pigier\\_n.htm](http://www.tns-sofres.com/etudes/pol/060303_pigier_n.htm): enquête « le regard des salariés et des chefs d'entreprise » sur la Formation Tout au Long de la Vie.
- <http://www.travail.gouv.fr/actualites/dossiers/memorandum.htm>
- <http://www.L-aef.com>. (site ouvert aux abonnés à cette agence de presse) Nombreuses dépêches sur le sujet.
- <http://www.assemblee-nationale.fr>: Pour se tenir informé des débats parlementaires

### *Pour connaître les positions de divers partenaires sociaux :*

- <http://www.medef.fr> <http://www.force-ouvriere.fr>
- <http://www.cgpme.org> <http://www.cfdt.fr>
- <http://www.cgt.fr> <http://www.cftc.fr>
- <http://www.cfecgc.fr>

**Auteurs du compte-rendu et de la recherche bibliographique :** Emilie GARCIA BIDARRA et Tristan D'INGUIMBERT du DESS « ATOGE » - analyse du travail, organisation et gestion de l'emploi – Paris X

**Coordinateur :** Jacques PEVET, délégué de l'AFREF

**Contact :** Jacques PEVET

**Responsable du thème :** Michèle NOEL

**Compte-rendu « les jeudis de l'AFREF » - séance du 20 novembre 2003**